

Prix de la sécurité publique

du ministre de la Justice



Décerné tous les deux ans, le **Prix de la sécurité publique du ministre de la Justice** souligne les efforts de Yukonnoises et de Yukonnais qui contribuent à la sécurité publique.

Le Prix permet de rendre honneur aux particuliers, aux jeunes, aux mentors, aux intervenantes et intervenants de première ligne, aux membres de la GRC et aux organismes communautaires qui, par leurs actions, ont permis d'améliorer la sécurité au territoire.

La sécurité publique est une responsabilité collective. C'est en travaillant ensemble qu'on peut créer des milieux sûrs où il fait bon vivre, travailler et jouer.

Critères de sélection

Sont admissibles à une mise en candidature :

- les jeunes
- les intervenants de première ligne
- les particuliers
- les organisations communautaires
- les membres de la GRC

Les lauréates et lauréats doivent faire preuve d'un engagement fort en matière de sécurité publique et jouer un rôle important dans la vie de la population yukonnaise.

Catégories

- **Contribution de toute une vie à la sécurité publique** : souligne la contribution exceptionnelle et l'engagement à long terme d'intervenantes ou intervenants ou de bénévoles en matière de sécurité publique et de prévention de la criminalité.
- **Services de police du Yukon** : souligne la contribution d'un membre ou d'une équipe de la GRC qui a accompli plus que son devoir pour assurer la sécurité publique.
- **Mentor pour la jeunesse du Yukon** : souligne le travail d'une personne qui s'est mobilisée et a assumé un rôle de mentor auprès de la jeunesse yukonnaise.
- **Projet ou programme exceptionnel** : souligne un projet, un programme ou une initiative qui a permis d'améliorer grandement la sécurité publique.
- **Prix pour le service bénévole** : souligne la contribution d'une personne qui travaille bénévolement pour accroître la sécurité et le mieux-être au sein de sa collectivité.
- **Prix de leadership pour les jeunes** : souligne la contribution d'un jeune qui a fait preuve de leadership et d'engagement pour la sécurité publique et le mieux-être au sein de sa collectivité.
- **Intervenantes et intervenants de première ligne** : souligne la contribution à la sécurité publique d'un particulier ou d'un groupe en tant que premier répondant.
- **Services aux victimes** : souligne les actions d'une intervenante ou d'un intervenant, d'un membre de la GRC, d'un particulier ou d'un groupe pour offrir des services et du soutien aux victimes d'actes criminels.

Processus de mise en candidature

Soumettez le formulaire de mise en candidature.

Par la poste :

Prix de la sécurité publique
Sécurité publique et enquêtes
(J-10)
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par courriel :

communitysafetyawards@yukon.ca

Date limite de mise en candidature : 15 août à 23 h 59.
Les candidatures envoyées en retard ne seront pas prises en compte.

Pour accéder au formulaire ou obtenir de l'information :

Site Web : yukon.ca/fr/community-safety-awards

Téléphone : 867-456-6758

Nul besoin de préciser les catégories pour lesquelles vous nommez une personne, un groupe ou un programme. Le comité de sélection choisira les catégories appropriées selon l'information figurant sur le formulaire.

